

Ce document doit parvenir au
Centre de Conseil du Sport de NAMUR - Rue Lucien Namèche 12 - 5000 NAMUR
au plus tard un mois avant le début de l'activité.

Entre les soussignés

de première part :

André ANTOINE – Ministre des Sports
ci-après dénommé **La Communauté française**

de seconde part :

Le club
ici représenté par
en qualité de
ci-après dénommé **le club**

de troisième part :

L'école
ici représentée par
en qualité de
ci-après dénommée **l'école**

Il est convenu :

Art. 1. **Le club** a établi contact avec **L'école** afin de développer des séances de découverte/initiation sportive dans la discipline sportive :
Les séances auront lieu à raison de heures par semaine du (date).....
au..... (Minimum 20 h d'activité)
Le calendrier des activités doit être annexé à la présente convention.

Art. 2. L'activité se déroule pendant l'horaire scolaire (y compris le temps de midi) sous le couvert de l'assurance de l'école.
L'activité se déroule en dehors de l'horaire scolaire (après 16 h et mercredi après midi) sous le couvert de l'assurance du club.

Art. 3. **La Communauté française** s'engage à subventionner l'école à raison de 150 €. Ce montant sera versé sur le compte bancaire de l'école, au n°..... à l'issue de l'activité et après réception de la déclaration de créance et du rapport d'activités ci-annexé.

Art. 4. **La Communauté française** s'engage à subventionner le club à raison de 500 €. Ce montant sera versé sur le compte bancaire du club, au n°..... à l'issue de l'activité et après réception de la déclaration de créance et du rapport d'activités ci-annexé.

Art. 5. L'évaluation de cette opération est du ressort du Centre de Conseil du Sport de

Fait en trois exemplaires à Le.....

Pour la Communauté française

Pour l'ÉCOLE

Pour le CLUB

André ANTOINE
Ministre des Sports